

**EUREX-AUDIT
RHONE-ALPES**

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

**ASSOCIATION MAISON DES JEUNES
ET DE LA CULTURE****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

311 Faubourg Montmélian

73000 CHAMBERY

Ce rapport contient 24 pages

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex

Tél : 04 50 69 03 04 – e.mail : audit.chambery@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire à Lyon

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

311 Faubourg Montmélian

73000 CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres de l'association Maison des Jeunes et de la Culture,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison des jeunes et de la culture relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Faits caractéristiques d'importance significative » et « Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels :

Faits caractéristiques d'importance significative :

- ✓ « Le plan d'apurement du passif antérieur à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de l'association en 2015 est totalement remboursé en 2025. »

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, les « principes et méthodes comptables » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à la réforme du plan comptable général (PCG 2025) à la suite du règlement ANC n°2022-06 homologué par arrêté ministériel le 26 décembre 2023 et publié au journal officiel le 30 décembre 2023.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Seynod, le 26 Mai 2026

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Signé par Geraldine Madrigal
Le 26 mai 2026



EUREX

doc_024
tx_Yy1bXz2PKAx

Géraldine MADRIGAL

Commissaire aux comptes

ANNEXE AU RAPPORT

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

MJC

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	10 027	7 877	2 150	153
	Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				
	TOTAL	10 027	7 877	2 150	153
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	100 147	98 694	1 453	2 193
	Installations techniques, mat. et outillage industriels	382 602	298 144	84 458	29 809
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				5 688
	TOTAL	482 749	396 838	85 911	37 690
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières, ²				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 205		1 205	1 187
	TOTAL	1 205		1 205	1 187
Total (II)		493 983	404 715	89 267	39 032
Actif circulant	Stocks et en cours	3 202		3 202	533
	Créances ³				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 343		21 343	4 917
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	72 431		72 431	68 444
	Charges constatées d'avance	9 933		9 933	7 705
	TOTAL	103 708		103 708	81 068
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	50 000		50 000	50 000
	Disponibilités	314 247		314 247	294 704
Total (III)		471 158		471 158	426 305
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		965 141	404 715	560 425	465 337
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 23.04.1961

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	55 599	55 599
	Fonds propres complémentaires	184 928	184 928
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	107 361	107 361	
Report à nouveau	-259 702	-257 643	
	Excédent ou déficit de l'exercice	-29 699	-2 058
	Situation nette (sous-total)	58 487	88 187
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	57 926	9 702
	Provisions réglementées		
	Total (I)	116 414	97 889
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		538
	Total (II)		538
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	29 668	35 973
	Total (III)	29 668	35 973
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		685
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		5 343
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 715	62 405
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	84 054	59 522
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		12 258
	Autres dettes	769	4 161
Produits constatés d'avance	276 804	186 557	
	Total (IV)	414 343	330 936
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	560 425	465 337
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		

MJC

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	22 850	24 511
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	437 576	412 557
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	523 921	541 629
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1 791	3 051
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Charges d'exploitation	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 305	3 662
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	538	112
	Autres produits	137	1 084
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	993 121	986 608
	Achats de marchandises	17 586	16 398
	Variation de stocks	-2 669	272
	Autres achats et charges externes	486 154	442 743
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	26 263	26 581
	Salaires	378 198	356 838
	Cotisations sociales	106 123	130 297
Produits financiers	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 234	15 266
	Dotations aux provisions		7 487
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		538
	Autres charges	14	55
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 025 905	996 480
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-32 784	-9 872
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 105	4 133
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 105	4 133
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	21	42
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	21	42
	2. Résultat financier (III-IV)	3 084	4 091
	3. Résultat courant avant impôt (I+III-IV)	-29 699	-5 781

MJC

Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		3 722
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		3 722
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	996 227	994 465
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 025 927	996 523
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-29 699	-2 058
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat Total		
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole Total		

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

Descriptions de l'entité	2	2. Tableau des amortissements – Cadre général	8
1. Faits caractéristiques d'importance significative	2	3. Précisions sur les stocks et en-cours	8
		4. Précisions sur certains postes d'actif	9
		Informations relatives au passif	10
Principes et méthodes comptables	3	1. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	10
Première application du règlement ANC 2022-06	3	2. Précisions sur certains postes de passif	10
1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1	3	3. Variation des fonds propres	11
2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N	3	4. Variation des fonds dédiés	12
Principales méthodes comptables retenues :	4	Informations relatives au compte de résultat	13
1. Immobilisations incorporelles et corporelles	4	1. Honoraires des commissaires aux comptes	13
2. Stocks	5		
3. Créances	5	Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance	14
4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités	6	Rémunérations	14
5. Fonds propres	6		
6. Subvention d'investissement	6	Informations relatives à l'effectif	15
7. Fonds dédiés	6	Informations relatives à l'effectif par catégorie	15
8. Provisions	6		
Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	8		
Informations relatives à l'actif	8		
1. Tableau des immobilisations – Cadre général	8		

Annexe aux comptes annuels

Descriptions de l'entité

1. Faits caractéristiques d'importance significative

Le plan d'apurement du passif antérieur à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de l'association en 2015 est totalement remboursé en 2025.

Annexe aux comptes annuels

Principes et méthodes comptables

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'entité applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;

Annexe aux comptes annuels

- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Information synthétique

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	
Refactorations de la taxe foncière	Transferts de charges d'exploitation	Production vendue de services	3 034.11
Avantages en nature	Transferts de charges d'exploitation	Au crédit des charges de personnel	
Remboursements d'assurance	Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	
Autres transferts de charges ...	Transferts de charges d'exploitation, financières ou exceptionnelles	Au crédit des services extérieurs, des impôts et taxes, des charges financières...	
Dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt	Charges d'exploitation	Charges financières	

Principales méthodes comptables retenues :

- Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS – FIFO).
- Notre entité provisionne ses engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires.

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Annexe aux comptes annuels

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont comptabilisés en charges, ce qui constitue la méthode de référence.

Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les modalités d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Solutions informatiques : 1 à 3 ans en linéaire ;

Matériels : 3 à 10 ans en linéaire ;

Gros travaux dans les locaux : 5 à 33 ans en linéaire ;

Matériels de transport : 5 ans en linéaire ;

Matériels de bureau : 3 à 10 ans en linéaire ;

Mobiliers : 5 ans en linéaire ;

Le cas échéant, les amortissements complémentaires résultant de l'application de dispositions fiscales sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en « Provisions réglementées ».

2. Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Annexe aux comptes annuels

4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier jour de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Les disponibilités en caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

5. Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Conformément à l'art 433-1 et 433-2 du règlement ANC n°2018-06, les informations portant sur la dotation statutaire non consommable et des dotations complémentaires ainsi que actifs constitutifs de la dotation non consommable sont présentés dans les notes portant sur le bilan.

6. Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable et stable permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité.

L'entité a opté pour une comptabilisation de la subvention au passif dans la rubrique des fonds propres « subvention d'investissement » avec une reprise en résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés. La subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi.

7. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

8. Provisions

Les provisions nées ou encore existantes à la clôture de l'exercice sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles généreront une sortie de ressources sans contrepartie et si elles peuvent fait l'objet d'une estimation fiable.

Provision pour indemnités de départ en retraite

L'entité n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Annexe aux comptes annuels

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 60-67 ans
- hypothèse de départ : départ volontaire
- taux de charges sociales : 30%
- augmentation des salaires : 1%
- taux d'actualisation : 3.96%
- table de mortalité : INSEE 2021

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	8 455	2 688	1 116	10 027
Immobilisations corporelles	426 089	61 763	5 102	482 749
Immobilisations financières	1 187	18	-	1 205
TOTAL	435 732	64 469	6 218	493 983

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	8 301	691	1 116	7 877
Immobilisations corporelles	388 398	13 542	5 102	396 838
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	396 700	14 234	6 218	404 715

3. Précisions sur les stocks et en-cours

Tableau des stocks et en-cours

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Matières premières et autres approvisionnements	-	-
En-cours de production	-	-
Produits finis	-	-
Marchandises	3 202	533
TOTAL	3 202	533

Annexe aux comptes annuels

4. Précisions sur certains postes d'actif

Charges constatées d'avance

Nature	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA Stocks papeterie	2 646		
CCA Stocks timbres	87		
CCA VIATELEASE Loc. Telephonie	104		
CCA Avem	42		
CCA GRENKE LOCATION copieur	407		
CCA SN3I Entretien chaudière	543		
CCA Sajemat clim	284		
CCA VIATELEASE Assurance	8		
CCA GRENKELOCATION	324		
CCA Sacem locaux	19		
CCA Spre locaux	21		
CCA Sacem cours	94		
CCA Spre cours	63		
CCA CNM	30		
CCA Thabuis Conception plaquette act	1 440		
CCA Thabuis Conception carte adhérents	96		
CCA Print 24 Plaquettes act	792		
CCA Print 24 Carte adh act	18		
CCA Thabuis Livret Programme Totem	1 008		
CCA ETARGET MAILING	198		
CCA Print 24 Livret Totem	867		
CCA THABUIS Kakémonos	304		
CCA UNITEDPRINT AFFICHE CONCERT	53		
En lumiere	82		
Kaslan	82		
La vie en vrai	82		
CCA ALPES BUREAU	14		
CCA ALLMYSMS	126		
CCA GOASSO SMS	49		
CCA EVENT BRACELETS	52		
TOTAL	9 933		

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au passif

1. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	52 715	52 715	-	-
Autres dettes	84 824	84 824	-	-
Produits constatés d'avance	276 804	276 804	-	-
TOTAL	414 343	414 343	-	-

2. Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance

Nature	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA Recettes activités au 31/12/2025	203 697		
PCA Recettes activités SJ au 31/12/25	635		
PCA Recettes adhésions au 31/12/2025	18 221		
PCA Entrées Spectacles - saison 25/26	3 679		
PCA Subvention électricité	20 043		
PCA Parentalité	1 780		
PCA Accompagnement projet Vetrotex	22 500		
PCA Accompagnement projet hors murs	5 925		
PCA Dons Autofinanc-T SJ PROJET 2026	324		
TOTAL	276 804		

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Annexe aux comptes annuels

Subvention d'investissement

Nom subventionneur	Motif subvention	Ouverture	Nouvelle subvention	Annulation	Clôture
Ville de Chambéry	Console et rack	9 807			9 807
Ville de Chambéry	Matériel son et lumière		50 000		50 000
Total		9 807	50 000		59 807

3. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	240 528	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-				
Réserves	107 361	-	-	-	-
Report à nouveau	-257 643	-2 058	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 058	2 058	-	-30 170	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	9 702			50 000	
Provisions réglementées	-			-	-
TOTAL	97 890	-	-	19 829	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	240 528
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		107 361
Report à nouveau	-		-259 702
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	-29 699
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-1 776		57 926
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-1 776	-	116 414

Annexe aux comptes annuels

4. Variation des fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	
				Montant global	Dont remboursements
Subventions d'exploitation	Subvention	539	-	539	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	Projet par défaut	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
TOTAL		539	-	539	-

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au compte de résultat

1. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	-	-
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 320	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	4 320	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

-

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Rémunérations

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives à l'effectif

Informations relatives à l'effectif par catégorie

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

Catégorie socio-professionnelle ^(a)	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Agriculteurs	-
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	-
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3
Professions intermédiaires	-
Employés	7
Ouvriers	-
TOTAL	10

^(a) Nomenclature INSEE